

BAPE – Tramway

Élément de conception pour la circulation de utilisateurs vulnérables Piétons, cyclistes, et personnes avec limitations

Comme l'implantation du Tramway prévoit la réfection complète des aménagements, l'insertion du système de tramway prévoit donner le maximum d'espace aux piétons. Tous les trottoirs reconstruits auront 2 mètres. Pour les secteurs où l'espace est disponible ou si le niveau d'utilisation le justifie ils seront plus larges pouvant aller jusqu' 4 mètre. Par ailleurs l'aménagement de toutes les intersections sera conçu afin de faciliter le cheminement des clientèles vulnérables.

Caractéristiques de l'insertion

- Surbaissement des trottoirs aux carrefours
- Amélioration de la visibilité
- Cheminements continus et accessibles entre les trottoirs, passages piétons, quais et rames
- Implantation de refuge pour les traversées en plusieurs étapes
- Deux rampes pour personnes à mobilité réduite (PMR) une à chaque bouts de quais
- Dalles podotactiles aux changements de niveau et bandes de guidage pour orienter les usagers
- Ascenseurs aux stations souterraines
- Implantation sur la majorité des stations d'au moins un feu de circulation avec cycle protégé pour la traversée sécuritaire vers les stations et Implantation de signalisation statique (panneau) à l'autre extrémité de la station.
- Augmentation du nombre de traversée pour les piétons (Voir tableau joint)

Par ailleurs l'amélioration de la mobilité pour l'ensemble de la population implique que les infrastructures, le matériel roulant et les équipements de transport en commun soient accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Avec un système Tramway accessible, l'autonomie et le confort de l'ensemble des usagers sera amélioré.